Huile moteur 15W - 40



SWAG Autoteile GmbH 42117 Wuppertal

Date d'émission 24.02.2025, Révision 24.02.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 1 / 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Huile moteur 15W - 40

Numero d'article: 15 93 2925, 15 93 2926, 15 93 2927, 15 93 2928, 15 93

2929, 15 93 2930

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Huile à moteurs

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société SWAG Autoteile GmbH

Am Kiesberg 4-6

42117 Wuppertal / ALLEMAGNE Téléphone +49 (0)202 26454-0 Téléfax +49 (0)202 26454-5000 Site internet www.swag.de E-mail info@swag.de

Secteur informatif

Informations techniques info@swag.de
Fiche de Données de Sécurité info@swag.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de dangerAucunMention d'avertissementAucunMentions de dangerAucunConseils de prudenceAucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient: Acide benzènesulfonique, dérivés de méthyl-, mono-C20-24-alkylés, sels de calcium, Alkyl (C18-C28) acide toluène-sulfonique, sels de calcium de, boré. EUH208 Peut

produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

Dangers pour l'environnement

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des

propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des

concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Huile moteur 15W - 40



SWAG Autoteile GmbH 42117 Wuppertal

Date d'émission 24.02.2025, Révision 24.02.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0 Page 2 / 14

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
5 - <15	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités
	CAS: 64742-55-8, EINECS/ELINCS: 265-158-7, EU-INDEX: 649-468-00-3, Reg-No.: 01-2119487077-29-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
5 - <15	Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))
	CAS: 64742-54-7, EINECS/ELINCS: 265-157-1, EU-INDEX: 649-467-00-8, Reg-No.: 01-2119484627-25-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 2,5	Alkyl (C18-C28) acide toluène-sulfonique, sels de calcium de, boré
	CAS: -, EINECS/ELINCS: 953-650-0
	GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 - Repr. 2: H361d
	SCL [%]: 17,15 - 100: Repr. 2: H361, 2 - 100: Skin Sens. 1: H317
1 - < 2,5	acide phosphorodithioïque,mélange d'esters de O,O-bis(secbutyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc
	CAS: 68784-31-6, EINECS/ELINCS: 272-238-5, Reg-No.: 01-2119657973-23-XXXX
	GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Chronic 2: H411
	SCL [%]: 10 - 100: Eye Dam. 1: H318, 1 - <10: Eye Irrit. 2: H319
0,3 - <1	Acide benzènesulfonique, dérivés de méthyl-, mono-C20-24-alkylés, sels de calcium
	CAS: 722503-68-6, EINECS/ELINCS: 682-816-2
	GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317
	SCL [%]: 2 - 100: Skin Sens. 1B: H317

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Appeler aussitôt un médecin.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Décider des mesures d'extinction à prendre sur les lieux d'intervention.

Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Hydrocarbures non brûlés. Oxyde de carbone (CO) Oxydes de soufre (SOx). Oxyde d'azote (NOx).

Huile moteur 15W - 40



SWAG Autoteile GmbH 42117 Wuppertal

Date d'émission 24.02.2025, Révision 24.02.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 3 / 14

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel). Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.

Ne pas fumer.

classe de feu (DIN EN 2): B

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Huile moteur 15W - 40



SWAG Autoteile GmbH 42117 Wuppertal

Date d'émission 24.02.2025, Révision 24.02.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0 Page 4 / 14

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))

CAS: 64742-54-7, EINECS/ELINCS: 265-157-1, EU-INDEX: 649-467-00-8, Reg-No.: 01-2119484627-25-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m³, vapeur d'huile

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

CAS: 64742-55-8, EINECS/ELINCS: 265-158-7, EU-INDEX: 649-468-00-3, Reg-No.: 01-2119487077-29-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m³, brouillard d'huile

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))

CAS: 64742-54-7, EINECS/ELINCS: 265-157-1, EU-INDEX: 649-467-00-8, Reg-No.: 01-2119484627-25-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m³, vapeur d'huile

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Ο.	ıhe	

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2.73 mg/m³

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5.58 mg/m³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 970 µg/kg bw/day

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 1.19 mg/m³

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 740 µg/kg bw/day

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(secbutyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc, CAS: 68784-31-6

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,93 mg/m³

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 496,4 mg/m³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 10,42 mg/kg bw/d

Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 100 mg/kg bw/d

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 11,75 mg/m³

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 198,6 mg/m³

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 2,1 mg/kg bw/d

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme, 50 mg/kg bw/d

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,21 mg/kg bw/d

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme, 29 mg/kg bw/d

Alkyl (C18-C28) acide toluène-sulfonique, sels de calcium de, boré, CAS: -

Aucune DNEL disponible.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,73 mg/m³

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,97 mg/kg

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,74 mg/kg

PNEC

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg

acide phosphorodithioïque,mélange d'esters de O,O-bis(secbutyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de

zinc, CAS: 68784-31-6

Eau de mer, 0,0046 mg/l

Eau douce, 0,0040 mg/l

Huile moteur 15W - 40



Page 5 / 14

SWAG Autoteile GmbH 42117 Wuppertal

Date d'émission 24.02.2025, Révision 24.02.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Sédiment (Eau de mer), 0,00701 mg/l Sédiment (Eau douce), 0,0701 mg/l

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 3,8 mg/l

Sol, 0,0548 mg/kg

Ingestion (alimentaire), 8,33 mg/kg

Alkyl (C18-C28) acide toluène-sulfonique, sels de calcium de, boré, CAS: -

Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

A noter une limite générale pour brouillard d'huile.

Protection des yeux

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

> 0,11 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

Vêtement de protection (EN 340)

lunettes de protection (EN 166:2001)

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité

des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance

chimique des moyens de protection. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération

insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Aucun

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air,

l'eau et le sol.

Huile moteur 15W - 40



SWAG Autoteile GmbH 42117 Wuppertal

Date d'émission 24.02.2025, Révision 24.02.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0 Page 6 / 14

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

liquide État physique **Forme** liquide Couleur brun

Odeur caractéristique Seuil olfactif non applicable Valeur du pH Non applicable Valeur du pH [1%] Non applicable

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible.

Point d'éclair [°C] >235 (ISO 2592) Inflammabilité pas inflammable

Limite inférieure d'explosion Pas d'information disponible. Limite supérieure d'explosion Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Non

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

<0,01 (20°C)

Densité [g/cm³] 0,878 (DIN 51757) (15 °C / 59,0 °F)

Densité relative Non déterminé Densité de versement [kg/m³] Non applicable Solubilité dans l'eau non miscible

Solubilité autres solvants Pas d'information disponible. Coefficient de partage n-octanol/eau Pas d'information disponible.

(valeur log)

Viscosité cinématique >20,5 mm²/s (40°C) 14,6 mm²/S (100°C)

Densité de vapeur relative Pas d'information disponible. Point de fusion [°C] Pas d'information disponible. Température d'auto-inflammation [°C] Pas d'information disponible. Temp. de décomposition [°C] Pas d'information disponible. Caractéristiques des particules Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Point d'écoulement: -30°C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

Huile moteur 15W - 40



SWAG Autoteile GmbH 42117 Wuppertal

Date d'émission 24.02.2025, Révision 24.02.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 7 / 14

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée: Hydrogène sulfuré (H2S).

Huile moteur 15W - 40



SWAG Autoteile GmbH 42117 Wuppertal

Date d'émission 24.02.2025, Révision 24.02.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 8 / 14

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit

ATE-mix, oral, >2000 mg/kg bw

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg bw

Acide benzènesulfonique, dérivés de méthyl-, mono-C20-24-alkylés, sels de calcium, CAS: 722503-68-6

LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(secbutyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc, CAS: 68784-31-6

LD50, oral, rat, 2900 - 3400 mg/kg bw

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

aucun effet nocif observé (par analogie avec des substances similaires), (CAS 64742-56-9),

LC50, oral, rat, > 5000 mg/kg, OECD 401

Toxicité dermale aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit

ATE-mix, dermique, >2000 mg/kg bw

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg bw

Acide benzènesulfonique, dérivés de méthyl-, mono-C20-24-alkylés, sels de calcium, CAS: 722503-68-6

LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(secbutyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc, CAS: 68784-31-6

LD50, dermique, lapin, 5000 mg/kg bw

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

aucun effet nocif observé (par analogie avec des substances similaires), (CAS 64742-56-9),

LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg, OECD 402

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit

ATE-mix, inhalatoire (vapeur), >20 mg/L

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

LC50, inhalatoire, rat, 2.18 - 5.53 mg/L air, 4h

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

LC50, inhalatoire (brouillard), rat, > 5,53 mg/l, OECD 403, 4h

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Non irritant.

Pas de classification en raison des limites de concentration spécifiques aux substances.

Substance

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

Lapin (oeil), OECD 405, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Huile moteur 15W - 40



SWAG Autoteile GmbH 42117 Wuppertal

Date d'émission 24.02.2025, Révision 24.02.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 9 / 14

Substance

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

lapin, in vivo, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Pas de classification en raison des limites de concentration spécifiques aux substances.

Substance

Acide benzènesulfonique, dérivés de méthyl-, mono-C20-24-alkylés, sels de calcium, CAS: 722503-68-6

dermique, sensibilisant

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

NOAEL, dermique, rat, 30 - 2000 mg/kg bw/day

NOAEL, dermique, lapin, 1000 mg/kg bw/day

NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m³ air

LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day

acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(secbutyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc, CAS: 68784-31-6

NOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

aucun effet nocif observé (par analogie avec des substances similaires), (CAS 64742-04-7),

NOAEL, dermique, rat, >= 2000 mg/kg, OECD 411

NOAEL, inhalatoire, rat, > 980 mg/m³, OECD 412

LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg, OECD 408

Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

in vitro, OECD 471, négatif

in vivo, OECD 474, négatif

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

NOAEL, rat, (P, F1) : >= 1000 mg/kg, OECD 421

- Développement

Substance

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

NOAEL, rat, 2000 mg/kg, OECD 414

LOAEL, rat, 125 mg/kg, OECD 414

Cancérogénèse Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Huile moteur 15W - 40



SWAG Autoteile GmbH 42117 Wuppertal

Date d'émission 24.02.2025, Révision 24.02.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 10 / 14

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2 Autres informations Aucur

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Substance
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
EC50, (48h), > 10000 mg/l (Gammarus pulex), OECD 202
EC50, (72h), Algae, > 100 mg/l
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, ≥ 100 mg/l, OECD 201
NOEC, (21d), Daphnia magna, 10 mg/l, OECD 211
LL50, (96h), poisson, > 100 mg/l, OECD 203
acide phosphorodithioïque,mélange d'esters de O,O-bis(secbutyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc, CAS: 68784-31-6
LC50, (4d), poisson, 46 mg/L
IC50, (21d), Invertebrates, 530 - 800 μg/L
EL50, (72h), Algae, 240 - 410 mg/L
EL50, (48h), Invertebrates, 75 mg/L
NOEC, (21d), Invertebrates, 400 - 800 μg/L
NOELR, (48h), Invertebrates, 32 mg/L
NOELR, (4d), poisson, 3.2 mg/L
LL50, (4d), poisson, 4.4 mg/L
LOEC, (21d), Invertebrates, 800 μg/L
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
LC50, (96h), Pimephales promelas, > 100 mg/l, OECD 203
EL50, (48h), Daphnia magna, > 10 000 mg/l, OECD 202
NOELR, (14d), Oncorhynchus mykiss, >= 1000 mg/l
NOEL, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, >= 100 mg/l, OECD 201
NOEL, (21d), Daphnia magna, 10 mg/l, OECD 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

NOEL, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, >= 100 mg/l, OECD 201

Comportement dans les

compartiments de l'environnement

Non déterminé

Comportement dans les stations

d'épuration

Non déterminé

Biodégradabilité

Non déterminé

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

(28d), 31 %, OECD 301 F, Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

(28d), 2 - 4 %, OECD 301 B

(28d), 31,13 %, OECD 301 F

Le produit n'est pas facilement biodégradable

Huile moteur 15W - 40



SWAG Autoteile GmbH 42117 Wuppertal

Date d'émission 24.02.2025, Révision 24.02.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0 Page 11 / 14

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de

certaines substances dangereuses est respectée.

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en

vigueur.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

130205*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par

de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Huile moteur 15W - 40



SWAG Autoteile GmbH 42117 Wuppertal

Date d'émission 24.02.2025, Révision 24.02.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0 Page 12 / 14

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Huile moteur 15W - 40



SWAG Autoteile GmbH 42117 Wuppertal

Date d'émission 24.02.2025, Révision 24.02.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0

Page 13 / 14

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131;

(UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707

- Commentaire relatif aux

composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

- annexe XIV (REACH) Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV

du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

- annexe XVII (REACH) Le produit contient ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon

l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75

Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006

(REACH)

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

(FR):

ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2025)

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

- VOC (2010/75/CE)

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H361d Susceptible de nuire au foetus. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Huile moteur 15W - 40



SWAG Autoteile GmbH 42117 Wuppertal

Date d'émission 24.02.2025, Révision 24.02.2025

Version 14.0. Remplace la version: 13.0 Page 14 / 14

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

IVIS = In vitro irritation score

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading

LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average

TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées 1.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.2, 8.1, 8.2, 9.1, 9.2, 11.1, 11.2, 12.1, 12.2, 12.3, 12.4, 12.5, 12.6, 12.7,

15.1, 15.2, 16.1, 16.2, 16.3